

## Bilan de la concertation

### 1. Préambule

L'ancienne Communauté de Communes de Gâtine-Autize porte l'élaboration du PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) qui rassemble 12 communes et près de 9 500 habitants autour d'un projet prospectif, commun et partagé.

Conformément à la délibération du 16 décembre 2015 actant la prescription de cette élaboration, les élus du territoire de l'ancienne Communauté de Communes de Gâtine-Autize ont souhaité concrétiser la stratégie de l'intercommunalité à travers la mise en place d'un document de planification qui orientera le développement territorial pour les 12 prochaines années.

Cette démarche intercommunale inédite sur le territoire, a permis de construire une vision politique partagée qui engage les 12 communes vers le dessin d'un avenir responsable, attractif et dynamique. Il s'agissait notamment d'engager des réflexions sur :

- L'urbanisation et l'aménagement du territoire,
- Le transport, la circulation et le stationnement,
- Le cadre de vie, le développement durable et les espaces verts,
- L'emploi et le développement économique.

Par ailleurs, cette procédure s'inscrit également dans une volonté de tenir compte des évolutions législatives intervenues depuis l'approbation des différents documents d'urbanisme locaux en vigueur. Un cadre juridique où la protection des richesses environnementales a su s'affirmer au fil de la dernière décennie.



## 2. Les modalités de collaboration avec les communes

Par la délibération du 24 mai 2016, le Conseil Communautaire a défini clairement les modalités de collaboration entre les communes de l'ancienne CC de Gâtine-Autize et la Communauté de Communes du Val-de-Gâtine.

**Le schéma de fonctionnement choisit lors de cette Conférence des maires a été le suivant :**

- **Réunion du groupe de travail** : composé du technicien de la communauté, du Président et du Vice-Président en charge de l'Urbanisme et l'Aménagement de la Communauté ainsi que du prestataire retenu.

Mission : Encadrement technique de la mission et préparations des instances politiques.

Possibilité de rencontre par visioconférence.



- **Réunions du comité de suivi** : composé des membres du groupe de travail et de 2 représentants par commune (dont le Maire obligatoirement) et de la Direction Départementale des Territoires et/ou des partenaires acteurs de l'aménagement du territoire (selon le besoin) ainsi que du prestataire retenu.

Mission : Suivi régulier et programmé. Préparation des éléments techniques pour validation par le Conseil communautaire.



- **Réunions du comité de pilotage** : composé des membres du comité de suivi + DREAL + Pays de Gâtine.

Validation aux grandes étapes de la procédure.



- **Conseil communautaire** : délibérations.

**Les réunions de travail organisées avec les communes à l'échelle du PLUi :**

Une vingtaine de réunions ont été organisées avec les représentants des communes pour l'élaboration du PLUi de l'ex-CC de Gâtine-Autize. Chaque réunion a fait l'objet d'un compte-rendu partagé.

Type	Date de la réunion	Objet
Réunion de lancement	08.12.2016	Lancement de la procédure
Comité de suivi	09.05.2017	Présentation de l'avancée du diagnostic et bilan de la concertation
Comité de suivi	06.06.2017	Présentation finale du diagnostic et de l'Eie
Comité de suivi	10.10.2017	Présentation des Scénarii et des grands axes du PADD
Comité de suivi	08.11.2017	Présentation du PADD
Comité de suivi	07.12.2017	Localisation des projets d'extension
Réunion des Personnes Publiques Associées	16.01.2018	Présentation du PADD aux PPA

Comité de suivi	07.03.2018	Finalisation du projet et compatibilité avec le SCoT
Groupe de travail	07.06.2018	Présentation du projet à la DREAL et à la DDT
Groupe de travail	12.06.2018	Présentation du projet au SCoT et à la DDT
Comité de suivi	28.06.2018	Présentation du PADD repris et démarrage de l'évaluation environnementale
Comité de suivi	05.09.2018	Présentation de la méthode de définition des zones urbaines et de leur règlement et hiérarchisation des besoins en extension économique
Comité de suivi	09.10.2018	Présentation de la méthode de définition des zones agricoles et naturelle et de leur règlement
Comité de suivi	22.11.2018	Poursuite du règlement et présentation des inscriptions graphiques
Comité de suivi	22.01.2019	Poursuite règlement et démarrage des OAP
Réunion des Personnes Publiques Associées	06.03.2019	Présentation du règlement et du zonage aux PPA
Réunion CDPENAF	28.05.2019	Présentation du PADD, du règlement et du zonage à la CDPENAF
Comité de suivi	11.06.2019	Finalisation du règlement

**Journées de permanence pour réunions communales :**

Par ailleurs, 39 réunions de permanence ont été organisées dans les communes, soit 3 par commune tout au long de l'élaboration de la phase règlementaire :

Date	Commune rencontrée	Objet
4 avril 2018	Puihardy	Définition du contour urbain et correction de l'étude de densification
	Saint-Laurs	
5 avril 2018	Béceleuf	
	La Chapelle-Thireuil	
6 avril 2018	Scillé	
	Fenioux	
16 avril 2018	Le Busseau	
17 avril 2018	Ardin	
18 avril 2018	Le Beugnon	
20 Avril 2018	Faye-sur-Ardin	
	Saint-Maixent-de-Beugné	
23 avril 2018	Saint-Pompain	
24 avril 2018	Coulonges-sur-l'Autize	
5 novembre 2018	Saint-Pompain	Correction du zonage et inscriptions graphiques
	Le Beugnon	
	Saint-Maixent-de-Beugné	
6 novembre 2018	Fenioux	
	Scillé	
	Saint-Laurs	
7 novembre 2018	Le Busseau	
	Puihardy	
	Ardin	
	La Chapelle-Thireuil	
8 novembre 2018	Faye-sur-Ardin	
	Béceleuf	
	Coulonges-sur-l'Autize	

4 mars 2019	Saint-Pompain	Finalisation du zonage et correction des OAP
5 mars 2019	Ardin	
	La Chapelle-Thireuil	
	Fenioux	
	Saint-Laurs	
13 mars 2019	Le Busseau	
	Puihardy	
	Coulonges-sur-l'Autize	
	Le Beugnon	
14 mars 2019	Saint-Maixent-de-Beugné	
	Scillé	
	Béceleuf	
	Faye-sur-Ardin	

### 3. Les modalités de concertation avec les habitants et les acteurs du territoire

#### Le cadre juridique de la concertation

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a rendu obligatoire la concertation auprès du public pendant l'élaboration du projet de PLUi et ce jusqu'à son arrêt en conseil communautaire.

La concertation auprès du public, des associations locales et autres personnes concernées fait donc partie intégrante du processus d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Gâtine-Autize, et ce conformément aux dispositions législatives précisées aux articles L 130-2 et suivants du code de l'urbanisme.

#### Article L 130-2 du code de l'urbanisme

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

- 1° L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ;
- 2° La création d'une zone d'aménagement concerté ;
- 3° Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'État ;
- 4° Les projets de renouvellement urbain. »

#### Article L 130-3 du code de l'urbanisme

« Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

- 1° L'autorité administrative compétente de l'État lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'État ;
- 2° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.

Toutefois, lorsque la concertation est rendue nécessaire en application du 2° ou du 3° de l'article L. 103-2 ou lorsqu'elle est organisée alors qu'elle n'est pas obligatoire, les objectifs poursuivis et les modalités

*de la concertation peuvent être précisés par le président de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public compétent. »*

#### **Article L 130-4 du code de l'urbanisme**

*« Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. »*

#### **Article L 130-6 du code de l'urbanisme**

*« À l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L. 103-3 en arrête le bilan. Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête. »*

#### **Les modalités de concertation définies dans le cadre du PLUi de l'ancienne CC de Gâtine-Autize (disponible en annexe)**

Les objectifs et les modalités de la concertation de l'élaboration du PLUi ont été définis par la délibération du 16 décembre 2015 qui prévoit l'application, conformément au code de l'urbanisme, des modalités de concertation et précisément :

*« Le projet de PLUi ne peut se concevoir sans une concertation de l'ensemble des acteurs du territoire, pour permettre à tous d'être informés mais également d'enrichir et d'alimenter la réflexion sur le projet. En matière de concertation avec la population les actions suivantes seront menées :*

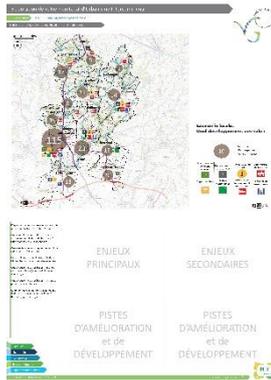
- *Information par la presse locale (Courrier de l'Ouest, Nouvelle république)*
- *Information sur le site de la Communauté de communes*
- *Organisation de réunions publiques*
- *Mise à disposition d'un registre ouvert aux habitants pendant la durée de la procédure dans chaque commune et au siège de la CCGA »*

Par ailleurs, durant toute la procédure d'élaboration du PLUi, un dispositif d'information et d'échanges reposant sur les outils suivants a été mis en œuvre :

- Des ateliers participatifs multithématiques à destination des habitants et des associations en phase diagnostic
- Des lettres d'information et un communiqué de presse informant de la tenue d'ateliers participatifs multithématiques
- Des ateliers de concertation à destination des habitants et des associations en phase PADD
- Une réunion publique à chacune des phases (diagnostic, PADD, zonage-règlement-OAP)
- Un site internet dédié à la procédure d'élaboration du PLUi de Gâtine-Autize
- Des flyers et affiches d'informations indiquant les ateliers participatifs, les ateliers de concertation et les réunions publiques
- Un questionnaire destiné aux agriculteurs
- Un questionnaire destiné aux habitants



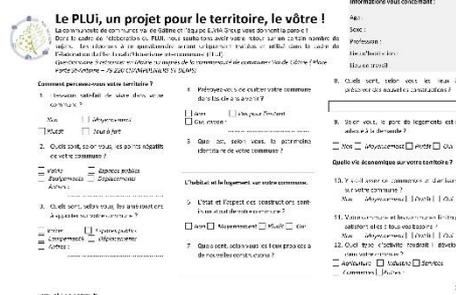
Flyer de l'atelier participatif  
22.04.2017



Support de concertation sur le PADD  
26.10.2017



Atelier participatif 22.04.2017 à la Chapelle-Thireuil



Questionnaire dédié aux habitants



Flyer de réunion publique 15.01.2018



Flyer de réunion publique 24.06.2019

## 4. Retour sur 3 années de concertation en continue

### A. Les moyens d'information

Cinq rencontres avec les habitants ont été organisées. A chacune de ces manifestations, une large diffusion d'information pour inviter les habitants à ces réunions a été effectuée : articles dans la presse locale, relais dans certains bulletins communaux, affichage au siège social de la Communauté de Communes et dans toutes les mairies du territoire, affichage sur les panneaux lumineux des communes possédant ce dispositif. La plupart des communes ont également relayé l'information en distribuant des flyers dans chacune des boites aux lettres.

#### Affichage de la délibération :

La délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2015 engageant la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunale a été affichée le 21-12-2015 et pendant une durée d'un mois sur le panneau d'informations officielles de la communauté de communes Gâtine Autize (20 rue de l'Épargne - Coulonges sur l'Autize) ainsi que sur ceux des treize communes du territoire.

Par ailleurs, elle a également fait l'objet d'un nouvel affichage après la fusion de la CC Gâtine Autize et la création de la CC Val de Gâtine, au siège social de la CC Val de Gâtine (Place Porte St-Antoine à Champdeniers) et dans les treize mairies concernées, du 18 avril au 19 mai 2017.

La parution de l'avis dans le journal a été effectuée le 18 avril 2017 dans le Courrier de l'Ouest.



**Articles dans les journaux locaux et dans les bulletins communaux (disponibles en annexes) :**

- Liste des articles publiés dans la Nouvelle République et le Courrier de l'Ouest :

Nom du journal	Date de parution	Titre de l'article
Nouvelle République	19-04-2017	Une réunion pour comprendre le PLU intercommunal
Nouvelle République	20-04-2017	Val de Gâtine : Réunions PLUi
Courrier de l'Ouest	17-06-2017	Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Nouvelle République	27-06-2017	Intéresser la population à l'urbanisme
Nouvelle République	06-07-2017	Présentation efficace du futur PLUi
Courrier de l'Ouest	09-10-2017	PLUi : ateliers de concertation publique
Courrier de l'Ouest	12-10-2017	Concertation publique sur le PLUi
Nouvelle République	21-10-2017	Réunions au sujet du PLUi ouvertes au public
Courrier de l'Ouest	08-11-2017	Vers plus de démocratie participative ?
Nouvelle République	09-01-2018	Deux réunions publiques pour le PLUi
Courrier de l'Ouest	13-06-2018	PLUi : les exploitants agricoles sollicités
Nouvelle République	18-06-2018	Les exploitants agricoles planchent sur le PLUi
Courrier de l'Ouest	21-06-2019	Réunions sur le PLUi
Nouvelle République	24-06-2019	Deux réunions pour le PLUi
Courrier de l'Ouest	03-07-2019	Le Plui est en phase de finalisation

▪ Liste des articles diffusés dans les bulletins municipaux :

Communes	n° bulletin communal	Période parution
Coulonges-sur-l'Autize	bulletin n°62	janv-18
Coulonges-sur-l'Autize	bulletin n°64	janv-19
Ardin	édition 2018	janv-18
Ardin	édition 2019	janv-19
Saint-Laurs	bulletin n°28	janv-18
Saint-Laurs	bulletin n°29	janv-19
Béceleuf	n°26 - année 2017	janv-18
Béceleuf	n°27 - année 2018	janv-19
Le Busseau	bulletin n°81	janv-19
Faye-sur-Ardin		janv-19
Fenioux		janv-19
Le Beugnon		janv-19
La Chapelle Thireuil		Janvier 2019

**Site internet dédié au projet et/ou onglet spécifique au PLUi sur le site internet de l'ancienne Communauté de Communes de Gâtine-Autize :**

Le site a été créé lors du lancement de la procédure d'élaboration du PLUi, et a constitué une base d'informations sur les objectifs et le calendrier d'élaboration du PLUi de Gâtine-Autize.

Il a également permis de communiquer tout au long de la procédure sur la tenue de rencontres permettant au public de venir s'exprimer. Ainsi, l'ensemble des flyers et affiches d'information (contenant les dates et les lieux de réunion) liés à la tenue des ateliers participatifs en phase diagnostic, des ateliers de concertation en phase PADD, et des réunions publiques des phases diagnostic, PADD ainsi que dispositif règlementaire ont été annoncé via ce site internet.

Par ailleurs, le site internet a permis de mettre à disposition du public, par téléchargement ouvert, le diagnostic territorial, l'État Initial de l'Environnement ainsi que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables débattu, validés par la maîtrise d'ouvrage.

Enfin, le site a mis à disposition, tout au long de l'élaboration du PLUi, une adresse email permettant à l'ensemble de la population de poser toute question particulière ou d'apporter des contributions supplémentaires en lien avec le PLUi.

**Questions et remarques posées depuis le site Web**

Questions/remarques posées	Date
Mr Chauvet : Demande à être informé des travaux relatifs à l'habitat et au foncier, en particulier sur la commune de Scillé	02.03.2017
Mme Tiennot : Demande de participation à une réunion participative sur le PLUi	23.03.2017
Mr Jarc : Demande de participation au projet du PLUi	26.03.2017
Mr Bernard : Demande d'information sur les réunions et ateliers	02.04.2017
Mr Masse (La Nouvelle République) : Demande d'informations sur les ateliers et la participation citoyenne	13.04.2017

Mr Babout : Mise à disposition d'un guide de bonne intégration du bocage dans le PLUi	12.05.2017
Mr Cotrel : Demande d'information sur les réunions et ateliers	29.06.2017
Mr Masse : Demande d'informations sur les conclusions sur les ateliers thématiques et le calendrier	10.11.2017
Mme Chauvet : Demande d'informations sur les modifications éventuelles du zonage sur Scillé	10.05.2018
Mr Grelaud : Demande d'informations sur le document d'urbanisme en vigueur sur Saint-Laurs	27.08.2018
Mme Fonteneau : Demande d'informations globales sur l'élaboration du PLUi	14.11.2018
Mr Noel : Demande de transmission du PLUi	11.03.2019
Mr Chauvet : Demande d'informations sur les réunions publiques et le zonage du PLUi	15.07.2019
Mr Billet : Demande d'informations sur le zonage du bourg de Béceuleuf	16.04.2019

Adresse du site : [www.plui-gatine-autize.fr](http://www.plui-gatine-autize.fr)

**Panneaux/flyers/affiches d'information (disponibles en annexes) :**

Lors de l'élaboration du PLUi de Gâtine-Autize, à chaque phase de concertation, des affiches ont été installées dans les mairies et au siège social de la Communauté de communes, et des flyers distribués dans les boîtes aux lettres.

- Une affiche « Ateliers participatifs de diagnostic initial du territoire » ;
- Une affiche « Réunion publique sur le diagnostic et l'Eie » ;
- Une affiche « Ateliers de concertation publique sur le PADD » ;
- Une affiche « Réunion publique sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables » ;
- Une affiche « Réunion publique sur le règlement, zonage et les OAP »

**B. Les moyens d'expression**

**Les registres d'observation (disponibles en annexes) :**

Au sein du territoire, quinze registres ont été mis en place (au siège social de la communauté de communes à Champdeniers, au centre cantonal de Coulonges sur l'Autize et dans les 13 mairies) lors de la procédure d'élaboration du PLUi. Ils ont été ouverts le 27-02-2017 et clôturés le 23-08-2019.

Pour annoncer la fin de la concertation publique et la fermeture des registres, une annonce a été réalisée par voie d'affichage dans les mairies et au siège social de la communauté de communes.

**Sur les registres directement :**

Communes	Date de la remarque	Nature de la remarque	Prise en compte dans le PLUi	Courriers envoyés en retour
Ardin	24.07.2017	Mme Brigitte Soury-Bernard : Demande de classement des parcelles F841 et F842 en zone constructible	Au regard de leur localisation, la parcelle F841 a été classée en zone urbaine, tandis que la parcelle F842 en zone naturelle limitant la consommation foncière	Courrier de la CC envoyé le 08-08-2018
	Non indiqué	Mme Paulette Coue : Demande de classement de la parcelle AC145 en zone constructible	Au regard de sa localisation en dehors des bourgs principaux et secondaires, cette parcelle a été classée en zone AP	Courrier de la CC envoyé le 27.05.2019

	28.09.2017	Mr Philippe Chuat : Demande d'emplacement dans la zone artisanale	Ne concerne pas le PLUi	X
	09.05.2018	Mr Eliane Guérin : Demande de classement de la parcelle B428 en zone constructible	Au regard de sa localisation au sein d'un bourg secondaire, cette parcelle a été classée en zone Ub	Courrier de la CC envoyé le 27.05.2019
	25.09.2018	Mme Francine Mercier : Demande de classement de la parcelle F251 en zone constructible	Au regard de sa localisation en dehors des bourgs principaux et secondaires, cette parcelle a été classée en zone A	Courrier de la CC envoyé le 27.05.2019
	Non indiqué	Mr Jacques Fauger : Demande de classement de la parcelle C1144 en zone constructible	Au regard de sa localisation en dehors des bourgs principaux et secondaires, cette parcelle a été classée en zone A	Courrier de la CC envoyé le 27.05.2019
	22.06.2018	Mr et Mme Claude Robert : Demande de protection d'une haie en bordure de chemin	La haie en question a bien été classée protégée au PLUi	Courrier de la CC envoyé le 27.05.2019
	Non indiqué	Mr Jacques, Michel et Mme Huguette Fauger : Demande de classement des parcelles F255, F256, F257, F258, F264, F259, F264, F259, F260, F264, F75, F80 en zone constructible	Entourées de parcelles bâtiments les parcelles F255, F256, F257, F258, F264, F259, F260, F264, F80 ont été classées en zone urbaine. Néanmoins, au regard de sa vocation agricole, la parcelle F75 a été classées en zone A.	X
	Non indiqué	Mr et Mme Renoux : Demande de classement de la parcelle CB113 en zone constructible	Au regard de sa localisation en dehors des bourgs principaux et secondaires, cette parcelle a été classée en zone A	Courrier de la CC envoyé le 27.05.2019
Scillé	21.11.2017	Mr Bernard Bretaudeau : Demande de prise en compte d'un projet touristique dans le PLUi	Projet intégré au PLUi dans un STECAL au sein du zonage	X
	Non indiqué	Mr et Mme Michenot : Demande de classement des parcelles B74, C770 et C769 en zone constructible	Les parcelles C770 et C769 ont été classées en zone AUh au PLUi. Au regard de sa localisation en dehors des bourgs principaux et secondaires, la parcelle B74 a été classée en zone A.	Courrier de la CC envoyé le 08.08.2018
Siège CC	Non indiqué	Mr Olivier Collon : Demande de prise en compte d'un projet d'extension d'une activité artisanale	Projet intégré au PLUi dans un STECAL au sein du zonage	X
	Non indiqué	Mr Yves Greliard : Demande de classement de la parcelle C21 en zone constructible	La parcelle C21 (Le Busseau) a été classée en zone AUh au PLUi	X

Par courriers, intégrés aux registres :

Communes	Date de la remarque	Nature de la remarque	Prise en compte dans le PLUi	Courriers envoyés en retour
Le Busseau	11.02.2019	Mr Olivier Martin : Demande de prise en compte d'un projet de centre d'équithérapie et gîte d'accueil handicapé	Projet intégré au PLUi dans un STECAL au sein du zonage	X

Coulonges-sur-l'Autize	14.03.2018	Mr Jean-Michel Jeanneau : Demande de maintien de la parcelle ZN101 constructible	Située en zone urbaine, cette parcelle est maintenue constructible au PLUi	Courrier de la CC envoyé le 08.08.2018
	08.01.2018	Mr Pascale Morin : Demande de reclassement des parcelles ZA42 et ZR70 en zone agricole pour renforcement de la fonctionnalité de l'exploitation	Au regard de leur vocation agricole, ces parcelles ont été classées en A dans le PLUi	X
	21.11.2018	Mr Jean-Claude Geffard : Demande de maintien de la parcelle ZE116 constructible	Une petite zone AUh a été élaborée sur la parcelle ZE116, le reste a été classée en zone agricole au regard de sa vocation agricole	Courrier de la CC envoyé le 11.01.2019
	21.11.2018	Mr Hervé Geffard : Demande de maintien des parcelles AP100 et AP101 constructibles	Présentant une faible accessibilité, les parcelles AP100 et AP101 ont été classées en zone agricole	Courrier de la CC envoyé le 11.01.2019
	13.12.2018	Mr Thiery Aimé : Demande de renseignement sur les parcelles ZD13 et ZD14, et sur la date de publication du PLUi	Au regard de leur vocation agricole, ces parcelles ont été classées en A dans le PLUi	Courrier de la CC envoyé le 11.01.2019
	10.01.2018	Mr Damien Pouzet et Mme Justine Garcia : Demande de classement de la parcelle AE47 en constructible	Au regard de sa localisation et de sa vocation agricole, cette parcelle a été classée en A dans le PLUi	Courrier de la CC envoyé le 08.08.2018
	03.01.2018	Mr et Mme Sérerin Rager : Demande de possibilité de création d'une piscine sur les parcelles A6 et A7	Situées en zone agricole, le règlement de la zone A permet de réaliser des piscines à proximité des habitations	X
	20.08.2018	Mr Olivier Chabot : Demande de classement des parcelles 35, 36 et 37 en zone UB	Au regard de la nature du tissu, ces parcelles ont été classées en zone Ur	X
	07.07.2019	Mr Damien Pouzet : Demande de classement de la parcelle AS454 en zone constructible	Au regard du périmètre de réciprocité s'appliquant sur la parcelle, cette dernière a été classée en zone 2AU	x
	10.07.2018	Mr et Mme Drochon : Demande de classement des parcelles ZM58 et ZM61 en zone constructible	Au regard de leur isolement en zone agricole et situées en dehors des bourgs principaux et secondaires, ces parcelles ont été classées en zone agricole	Courrier de la CC envoyé le 08.08.2018
Ardin	06.06.2017	Mr Fabien Oscade : Demande de classement des parcelles E835, E853 et E943 en zone constructible	Au regard de leur isolement en zone agricole et situées en dehors des bourgs principaux et secondaires, ces parcelles ont été classées en zone agricole	Courrier de la CC envoyé le 08.08.2018

	24.05.2019	Mme Sabine Bourguignon : Demande de prise en compte du projet de changement de destination sur la parcelle E201	Ce projet a été intégré au zonage du PLUi par la mise en place d'un figuré de bâtiments pouvant l'objet d'un changement de destination	Courrier de la CC envoyé le 07.08.2019
	22.05.2019	Mr Robert Auger : Demande de rectification de l'enveloppe urbaine constructible	Aux vues de sa situation géographique et de son imbrication au tissu urbain de Chambron, la parcelle AC18 a été intégrée à la zone urbaine	Courrier de la CC envoyé le 07.08.2019
	11.06.2019	Mr Franck Dujardin et Mme Anne Claire : Demande de prise en compte d'un projet touristique	Projet intégré au PLUi dans un STECAL au sein du zonage	Courrier de la CC envoyé le 07.08.2019
	10.01.2018	Mr et Mme Chauvet : Demande de classement de la parcelle D46 en zone constructible	Au regard du risque inondation, de la proximité de l'Autize et de la richesse écologique de la zone, cette parcelle a été classée en zone NP	Courrier de la CC envoyé le 27.05.2019
	24.10.2018			
	30.05.2018	Mme Catherine Griffin : Demande de classement de la parcelle D940 en zone constructible (partie piscine)	L'enveloppe urbaine de la zone U du zonage du PLUi comprend une petite partie de la parcelle D940, intégrant la surface dédiée à la piscine	Courrier de la CC envoyé le 27.05.2019
Scillé	16.01.2018	Mr et Mme Jean-Claude Chauvet : Demande de classement des parcelles B625, B629, B661 en zone constructible	Au regard de leur localisation au sein du bourg secondaire, ces parcelles ont été classées en zone constructible	Courrier de la CC envoyé le 08.08.2018
	10.06.2016	Mr André Vergraud : Demande de classement de la parcelle C733 en zone constructible	Au regard de leur localisation au sein du bourg secondaire, ces parcelles ont été classées en zone constructible	X

### **Les questionnaires aux habitants et aux agriculteurs (disponibles en annexes)**

- Questionnaire aux habitants

Un questionnaire a été proposé à la population portant sur la perception du territoire et les besoins de la population locale (économie, logements, mobilités, équipements...) lors de la phase diagnostic. Ainsi, 270 réponses ont été rapportés par ce questionnaire. Ces questionnaires ont été distribués par les communes par le dépôt en boîte aux lettres, et par la mise à disposition dans les mairies.

- Questionnaire aux exploitants

Un second questionnaire a été proposé aux exploitations agricoles du territoire portant sur la fonctionnalité, les caractéristiques et le devenir de leur exploitation lors de la phase diagnostic. Ainsi, 32 réponses ont été rapportées par ce questionnaire.

La Chambre d'Agriculture a contacté par la suite l'ensemble des exploitants agricoles pour réaliser le diagnostic.

### **Les réunions publiques (disponibles en annexes)**

Dans le cadre de cette procédure d'élaboration 3 réunions publiques ont été organisées par la communauté de communes pour présenter l'avancée des études aux habitants et leur permettre d'échanger avec les élus et les techniciens.

De manière à toucher le plus grand nombre de personne, l'intercommunalité a pris soin de choisir des lieux de réunion centraux du territoire, au sein des communes de Coulonges-sur-l'Autize et d'Ardin. Par ailleurs la communication autour de ces évènements a également été soutenue grâce à la mise en place de différents affichages, flyers, ou encore sur le site internet.

Ces réunions ont été organisées aux étapes clés de la procédure :

- 1) Une réunion publique lors de la phase diagnostic, réalisée le 29 juin 2017 à 18 heures à Ardin (Support de réunion et compte-rendu disponibles en annexes) – 106 participants
- 2) Une seconde réunion publique lors de la phase PADD, réalisée le 15 janvier 2018 à 18 heures à Coulonges-sur-l'Autize (Support de réunion et compte-rendu disponibles en annexes) – 87 participants
- 3) Une troisième réunion publique lors de la phase règlementaire (zonage, règlement et OAP), réalisée le 24 juin 2019 à 18 heures à Coulonges-sur-l'Autize (Support de réunion et compte-rendu disponibles en annexes) – 60 participants

### **Les ateliers « acteurs locaux » (disponibles en annexes)**

Dans le cadre de cette procédure d'élaboration 6 ateliers d'acteurs locaux ont été organisés par la Communauté de Communes sous forme de thématique, pour faire participer les acteurs du territoire aux études de diagnostic.

- 1) Un atelier « Agriculture », réalisée le 27 mars 2017 à 10 heures à Coulonges-sur-l'Autize (Support de participation et compte-rendu disponible en annexe) – 9 participants
- 2) Un atelier « Environnement, paysage et cadre de vie », réalisée le 27 mars 2017 à 14 heures à Coulonges-sur-l'Autize (Support de participation et compte-rendu disponible en annexe) – 11 participants
- 3) Un atelier « Urbanisme, Habitat et Déplacement », réalisée le 29 mars 2017 à 10 heures à Coulonges-sur-l'Autize (Support de participation et compte-rendu disponible en annexe) – 5 participants
- 4) Un atelier « Vivre Ensemble », réalisée le 29 mars 2017 à 14 heures à Coulonges-sur-l'Autize (Support de participation et compte-rendu disponible en annexe) – 3 participants

- 5) Un atelier « Développement économique, services et commerces », réalisée le 5 avril 2017 à 10 heures à Coulonges-sur-l'Autize (Support de participation et compte-rendu disponible en annexe) – 14 participants
- 6) Un atelier « Développement touristique », réalisée le 5 avril 2017 à 14 heures à Coulonges-sur-l'Autize (Support de participation et compte-rendu disponible en annexe) – 5 participants

**Les ateliers participatifs ouverts au public (disponibles en annexes)**

- 1) Des ateliers participatifs lors de la phase diagnostic, réalisée le vendredi 21 et samedi 22 avril 2017 à 14 heures à la Chapelle-Thireuil (Support de concertation et compte-rendu disponible en annexe) – 12 participants
- 2) Des ateliers de concertation thématique lors de la phase PADD, réalisée le 26 octobre 2017 à 18 heures à Coulonges-sur-l'Autize (Support de concertation et compte-rendu disponible en annexe) – 60 participants

**Les réunions d'informations dédiées aux exploitants agricoles**

Suite au diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture, deux réunions de présentation et d'échanges ont eu lieu auprès des exploitants (invitation nominative) ; les 12 juin 2019 à 14h00 à Fenioux, et 19 juin 2019 à 10h00 à Champdeniers.

## 5. Bilan de la concertation

Mesures prévues dans le cadre de la délibération du 16/12/2015 :

Information par la presse locale	Bilan positif avec de nombreux articles ou bulletins municipaux publiés dans les journaux communaux, permettant d'informer la population de l'avancée du PLUi.
Information sur le site de la Communauté de communes	Bilan mitigé avec peu de contact directement issu d'échanges via le site internet.
Organisation de réunions publiques	Bilan très positif avec la tenue de 3 réunions publiques accueillant 60 à 106 habitants chacune.

Mise à disposition de registres	Bilan plutôt positif avec de nombreuses remarques et questions sur les registres municipaux et sur le registre communautaire.
---------------------------------	---

Mesures complémentaires, non prévues dans le cadre de la délibération du 16/12/2015 :

Organisation d'ateliers participatif	Bilan mitigé avec peu d'acteurs locaux concertés lors des ateliers participatifs.
Organisation d'atelier de concertation	Bilan mitigé avec peu d'habitants concertés lors des ateliers de concertation.
Questionnaire auprès des habitants	Bilan plutôt positif avec 270 questionnaires d'habitant retournés lors de la phase diagnostic.
Questionnaire auprès des exploitants agricoles	Bilan plutôt positif avec 32 questionnaires d'exploitant retournés lors de la phase diagnostic.

## 6. Conclusion

Une concertation s'est donc tenue de manière continue durant toute l'élaboration du PLUi. La communauté de communes du Val-de-Gâtine (Anciennement Gâtine-Autize) a tenu à associer l'ensemble de la population, notamment par l'intermédiaire de réunions publiques ou par la publication d'articles à destination des personnes qui ne pouvaient ou ne souhaitaient se déplacer.

Durant toute la procédure, l'intercommunalité et/ou les communes ont réceptionné beaucoup de courriers relatifs à la procédure d'élaboration du PLUi. Les modalités initialement prévues par le conseil communautaire ont été parfaitement respectées tout au long de la procédure.

Chacun de ces outils s'est avéré opérant puisqu'ils ont tous permis, chacun à leur manière d'informer, de débattre ou de communiquer. D'autres moyens ont également été mis en œuvre, telle que des ateliers de participation ou de concertation, afin de renforcer la diffusion de ces informations.

Globalement il ressort une assez forte participation de l'ensemble de la population, plus particulièrement au niveau des 3 réunions publiques qui ont été organisées.

La mise en place des différents registres ont permis à l'ensemble de la population de pouvoir venir s'exprimer. Une appropriation plutôt réussie au regard du nombre de remarques ou questions déposés, à l'inverse du site internet qui a été nettement moins utilisé.